

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022**

N°DCM-2022-103

OBJET :

FINANCES

Construction de la nouvelle
gendarmerie et de 11
logements de fonction

Plan de financement de
l'opération

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-deux le lundi vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 18 octobre 2022, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents : M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DEFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. GINDRE représenté par M. MARTINON, M. DUPUPET représenté par M. PERREAULT - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : M. POCHON.

M. Gilles MARTINON est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DCM-2022-061 du 7 juin 2022 attribuant le marché de travaux aux entreprises pour la construction de la nouvelle gendarmerie et de onze logements de fonction ;

Considérant que l'opération concerne les travaux de construction d'un équipement public au lieudit « Ripasson ». La surface totale des bâtiments représente 1 428 m². Le permis de construire a été délivré par la Préfecture de l'Ain le 28 février 2022, au titre des « constructions réalisées pour le compte de l'État ». L'opération comprend plus précisément : 10 logements pour les sous-officiers et 1 logement T2 réversible ; Une zone « Locaux de Service et Techniques » dont : 232 m² destinés aux bureaux, espace garde à vue, audition, entretien, planton, accueil..., et 105 m² pour les garages véhicules, le local ingrédients, etc....) ; Une cour de service de 200 m² qui intègre une aire de lavage de 30 m² ;

Philippe PERREAULT rappelle aux conseillers qu'afin d'accompagner la construction de la nouvelle gendarmerie, la Préfecture de l'Ain a accordé, le 27 mai 2021, une aide financière de 300 000,00 €, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Un emprunt de 2 500 000,00 € a été souscrit auprès de la Banque Postale. La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale demande à la collectivité de valider le plan de financement de l'opération, en intégrant la subvention du Ministère s'élevant à 435 840,00 €. Etant précisé que cette subvention correspond à 18 % du montant plafond subventionnable fixé à 2 421 333,33 € HT ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),

APPROUVE le plan de financement de cette opération d'investissement, comme suit :

Plan de financement nouvelle gendarmerie et 11 logements			
Dépenses en € HT		Recettes en €	
Travaux	2 928 613,00	DGGN	435 840,00
Maîtrise d'œuvre	327 691,00	DSIL	300 000,00
Mandataire	64 970,00	Emprunt	2 500 000,00
Révisions	292 861,30	Fonds propres	440 105,30
VRD SPS CT divers	61 810,00		
Total	3 675 945,30	Total	3 675 945,30

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à l'instruction des dossiers de demande de subventions.

Ainsi délibéré le 24 octobre 2022

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :

Publication ou notification

Le : **28 OCT. 2022**

Et dépôt en Préfecture

Le : **28 OCT. 2022**

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20221024-DCM-2022-103-DE
Date de réception préfecture : 03/11/2022